

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le 26 juin à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 22 juin, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent.
Présents : 13	
Votants : 15	
	Etaient représentés : QUILICHINI Pierre, VAUTRIN Marie-Gabrielle
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Fiscalité foncier bâti et foncier non bâti

Pour optimiser les recettes communales et augmenter les marges de manœuvres en matière d'investissement, il convient de réajuster la fiscalité de Pianottoli-Caldarello au regard de la moyenne des taux régionaux de la strate démographique équivalente.

Le conseil municipal a approuvé le réajustement progressif de la fiscalité sur le foncier bâti et non bâti afin d'aligner les taux communaux à la moyenne des communes corses équivalentes à la nôtre.

Objet	Taux actuel	Taux moyen régional	Taux voté
Foncier bâti	2,30 %	10,43 %	5%
Foncier non bâti	30,86 %	50,61 %	40 %

Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	2
NON PARTICIPATION :	-

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pianottoli-Caldarello.



Fait à Pianottoli-Caldarello, le 29 Juin 2020

Le Maire
Charles-Henri BIANCONI
(Corse du Sud)